

Communiqué 2019-01

Le 15 janvier 2019

Atteindre la cible de 12% d'aires protégées en tenant compte de la vocation initiale de conservation de deux parcs régionaux de la MRC de la Matawinie et des millions de dollars investis par les contribuables et aussi en tenant compte de l'intégrité d'une pourvoirie de référence en gestion écologique durable.

Lanaudière est l'une des dernières régions administratives du Québec à identifier des territoires en vue d'atteindre la cible provinciale de 12% en aires protégées. Un comité sur les aires protégées de Lanaudière (le Comité), regroupant différents acteurs du milieu, a été formé et a pour objectif de recommander des sites de la MRC de la Matawinie qui pourraient faire l'objet d'une désignation « aire protégée » pour atteindre la cible précitée de 12 %. Ce comité est coordonné par le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

Aux premières rencontres du Comité (automne 2017), un consensus se dégageait autour de trois sites : le Parc régional de la forêt Ouareau, le Parc régional des Sept-Chutes et la pourvoirie Pavillon Basilières qui est un modèle, voir une référence en gestion écologique durable. Ce choix totalise environ 215 km² et permet d'atteindre la cible recherchée.

1- Un choix conséquent à la vocation initiale de ces deux parcs régionaux et aux millions de dollars investi au fil du temps

Les parcs régionaux de la forêt Ouareau et des Sept-Chutes ont été initialement créés à des fins de conservation du patrimoine naturel régional et pour servir de levier de développement économique, basé sur des activités récréotouristiques durables. À cet effet, des millions de dollars ont été investis au fil du temps en infrastructure et en exploitation, sommes provenant des municipalités environnantes et de subventions gouvernementales. Bref, de l'argent des contribuables.

Protéger intégralement ces parcs régionaux corrigerait une situation incompréhensible vécue actuellement dans la gestion de ce patrimoine naturel régional qui est grandement en péril. À ce chapitre, et on parle ici de zones de conservation, 22 % de la superficie du Parc régional de la forêt Ouareau a déjà fait l'objet de coupes forestières et on prévoit couper un autre 14% supplémentaire au cours des cinq prochaines années. Le Parc des Sept-Chutes subit les mêmes dommages, puisque cet été 25% de sa superficie a été rasée.

Un non-sens environnemental et un gaspillage des millions de dollars des contribuables (municipalités et gouvernement) qui ont été investis en infrastructures récréotouristiques dans ces parcs régionaux. Investissements pratiquement en pure perte, puisque les attraits touristiques sont détruits au fur et à mesure que les plans de coupe progressent. Ce non-sens irrite de plus en plus la population et il est vecteur de protestations publiques.

2- Un choix conséquent à protéger une pourvoirie modèle en gestion écologique durable

La pourvoirie Pavillion Basilières a demandé la statut d'aire protégée en juin 2014. Elle gère actuellement son territoire de façon exceptionnelle, selon des principes de diminution de l'empreinte écologique, notamment par l'électrification de l'équipement et l'utilisation de l'énergie solaire et de moteurs électriques sur les plans d'eau. Elle a aussi, auprès de sa clientèle, une vocation d'information et de sensibilisation à la conservation et à l'exploitation durable des forêts : panneaux d'interprétation de la faune et de la flore et ateliers sur les produits forestiers non ligneux (PFNL) dans la forêt mature.

Si la désignation d'aire protégée est abandonnée, 50% de la superficie naturelle de cette pourvoirie d'environ 20km^2 pourrait être sacrifiée. Pourtant, elle constitue un exemple convaincant que, conservation de la biodiversité et développement économique durable, peuvent aller de pair, dans la mesure que l'on ait une vision et la volonté d'y arriver. C'est un exemple inspirant et il faut encourager ce type de projet!

3- Un choix en lien avec le grand objectif d'Éco-corridor Kaaikop-Ouareau (ECKO)

Éco-Corridors Kaaikop-Ouareau (ÉCKO), OBNL crée en 2017, siège au Comité des aires protégées de Lanaudière, car il est sans contredit représentatif de la collectivité. ÉCKO, c'est le regroupement de trois organisations citoyennes vouées à la protection de l'environnement: la Coalition pour la préservation du Mont-Kaaikop, les Amis de la Forêt Ouareau et la Fédération des Associations de lacs de Chertsey.

ÉCKO vise la création et la protection d'un éco-corridor entre la MRC des Laurentides et la MRC de la Matawinie, éco-corridor dont les principales zones sont situées en Matawinie. L'objectif est de relier par des corridors forestiers des zones de conservation et de villégiatures existantes situées au cœur de milieux importants de villégiature, quasi en banlieue de Montréal.

Le but : favoriser la connectivité biologique et faunique en misant sur une vision à long terme axée sur la protection et la possession de territoires interconnectés foisonnants de biodiversité. Il faut reconnaître que les citoyens et villégiateurs ont besoin de telles surfaces protégées, car ils sont en droit de pouvoir s'y promener et observer ces richesses fauniques et biologiques. Et c'est aussi une occasion d'augmenter et de valoriser les territoires de ces deux MRC et cela à très peu de frais, car les zones visées par ÉCKO sont des territoires publics.

Le projet d'ÉCKO est appuyé par plus de 12 000 personnes qui sont en faveur avec ce projet d'éco-corridor. À terme, la région bénéficiera d'une trame verte de conservation, laquelle deviendra un atout lui permettant de consolider sa vocation de villégiature et de développer davantage le volet récréotouristique.

4-ÉCKO souhaite que le déroulement des travaux du Comité mis en place pour identifier les zones à protéger sera orienté "critères environnementaux et à l'écoute de la population qui a son mot à dire".

Au gré des réunions du Comité sur les aires protégées, le scénario initial de protéger intégralement les trois sites précités a été remis en question. Pour les parcs régionaux, ce qui se dessine, c'est d'en protéger seulement une partie et, ce que l'on redoute, c'est que ce sera probablement les zones qui sont déjà buchées et ou celles moins propices et/ou moins rentables pour des coupes forestières.

Il reste encore de belles sections de forêts matures dans ces sites et nous espérons ardemment qu'elles seront prioritairement prises en compte par le Comité, dans son rôle d'identifier objectivement des territoires à protéger

en se basant uniquement sur leurs écosystèmes, leurs attributs naturels, les surfaces optimales et l'usage actuel et visé par la population, nommément l'acceptabilité sociale.

5- Parlons économie : la foresterie, principal moteur économique dans la MRC de la Matawinie?

Lorsqu'il est question de récolte de bois, on ne tient pas compte des impacts négatifs des activités forestières à l'intérieur d'un milieu important de villégiature comme la MRC de la Matawinie. Cela ne veut pas dire zéro coupe à effectuer, car ÉCKO n'est pas contre tout projet de coupes forestières. Il faut avoir une vision économique d'ensemble, tenant compte de tous les acteurs et secteurs économiques de la région.

Protéger l'intégralité des parcs régionaux précités, de même que la pourvoirie Pavillon Basilières, c'est 215 km², soit quatre (4) centièmes du territoire public forestier de la Matawinie. Leur protection complète ne met aucunement en péril l'approvisionnement des deux moulins à bois régionaux qui auront toujours accès à 96% du territoire public pour mener à bien leurs opérations et fournir de l'emploi dans la région.

À propos de la MRC de la Matawinie, il est important de souligner qu'elle est l'une des régions où il y a le plus de migration en provenance des autres régions du Québec. C'est une région importante de villégiature et de tourisme. Les gens s'y installent en permanence et d'autres comme villégiateurs, devenant souvent futurs résidents permanents. Cela augmente la valeur foncière des municipalités et les revenus municipaux sont en hausse. Quant aux touristes, la réputation de la MRC fait en sorte qu'ils viennent de plus en plus en grand nombre.

Ce postulat étant établi et reconnu, qu'elle est la principale richesse de la MRC? La réponse est SA NATURE! Et, il est urgent d'en tenir compte.

6- Une occasion unique pour la MRC de contribuer à un legs écologique sans précédent pour les générations futures

La décision finale sur l'identification des sites à désigner aires protégées pour atteindre la cible provinciale reviendra à la MRC de la Matawinie.

ÉCKO souhaite que les membres de la MRC, soit le préfet et les maires élus :

- -soient visionnaires et fassent preuve d'audace et d'exemplarité en cette grave période de changements climatiques,
- -agissent, car nous sommes tous condamnés à agir et voici un projet vert qui allie protection de l'environnement et développement économique;
- -protègent l'entièreté –zones exploitées et non exploitées- des parcs régionaux de la Forêt Ouareau et des Sept-Chutes, car ce qui reste de forêts non exploitées, ce sont de belles forêts intactes qui doivent être préservées au bénéfice des citoyens-usagers actuels et du foisonnement de la biodiversité (faune et flore), ainsi que pour les générations futures; sans oublier que le territoire à protéger qui est déjà coupé dans ces parcs régionaux va repousser au fil des décennies et graduellement, la nature reprendra ses droits;
- -rassurent les citoyens à l'effet que les millions de dollars qui ont été investis par eux dans ces deux parcs régionaux ne l'ont pas été fait pour rien;
- -protègent l'entièreté du territoire de la pourvoirie Pavillon Basilières, qui est une des rares vitrines en gestion écologique durable où conservation de la biodiversité et développement économique vont de pair;

-enfin, qu'ils tiennent compte de l'acceptabilité sociale qui milite clairement pour que cette zone verte de protection environnementale fasse partie des atouts de la MRC.

Individuellement, vous pouvez faire la différence en intervenant auprès des élus de la MRC pour que le projet d'ÉCKO se concrétise.

Nous avons tous l'obligation d'agir par devoir de respect pour la nature et la faune qui, en cette grave période de changements climatiques, doivent être protégés. Nous assistons en direct à l'effondrement de la biodiversité. Le mot diminution n'est pas assez fort. Il s'agit bien d'un effondrement auquel nous assistons, tel que documenté au dernier rapport du Fonds mondial pour la nature (WWF) intitulé Planète vivante. Il faut repenser nos façons de faire actuelles de toujours développer pour assurer la sacro sainte croissance économique.

Le projet de conservation d'ÉCKO représente en somme peu de km², une goutte d'eau pour le MFFP, mais beaucoup pour le foisonnement de la biodiversité et de la faune, car il y a urgence de maintenir des corridors de connectivité des écosystèmes afin de favoriser le maintien de la connectivité écologique.

Comment intervenir et nous appuyer? En signant rapidement notre pétition intitulée « Appel au préfet de la MRC de la Matawinie : La MRC doit appuyer le projet de l'OBNL Éco-corridor Kaaikop-Ouareau ».

Nous misons sur le plus grand nombre de signatures pour le 16 février 2019. La pétition demeurera ouverte ensuite.

Lien à utiliser (note : ne pas vous occuper de la fenêtre à droite qui demande de payer pour promouvoir la pétition):

https://www.petitions24.net/appel au prefet de la mrc de la matawinie la mrc doit appuyer le projet de lobnl eco-corridor kaaikop-ouareau ecko

Merci d'appuyer le projet écologique de corridor vert de biodiversité d'ÉCKO!

Pour Éco-corridor Kaaikop-Ouareau,

Claude Samson
Secrétaire-trésorier